

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Membres présents : 17/19

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois février, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de Mme Elisabeth MEYER : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL et M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, M.Michel METZ, M.Eric MULLER, M.Michel SPITZ, Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Josiane BASSO, Mme Karen GEIGER, Mme Céline BECK et Mme Violaine DECKER-COUSTY.  
Absents excusés : M.Christian METZ et M.Alexandre LOTZ.

\*\*\*\*\*

En début de séance, l'assemblée,

- \*observe une minute de silence en mémoire de M.André METZ, Maire d'Epfig de 1971 à 1977,
- \*présente ses sincères condoléances à Mme Sabine SCHMITT suite au décès de sa mère,
- \*approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016 (Absention de Mme Céline BECK, absente à cette date),
- \*autorise le maire à inscrire le point « Affaires comptables » à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

1)COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016

Sous la présidence de M.Michel STOCKER, adjoint au maire, (M.Jean-Claude MANDRY, ordonnateur ayant quitté la salle), le Conseil par 15 voix approuve le document communal remis à chaque conseiller et arrêté aux chiffres suivants :

a) Section de fonctionnement

* Dépenses	963.453,44 €
* Recettes	1.363.535,40 €
* Excédent	400.081,96 €

b) Section d'investissement

* Dépenses	589.106,42 €
* Recettes	744.696,47 €
* Excédent	155.590,05 €

Ces deux résultats seront intégralement repris au budget primitif de 2017.  
Le compte du trésorier dont les chiffres correspondent est également adopté.

2)DEVIS FORESTIERS 2017

Après avoir entendu toutes les explications utiles de M.Michel STOCKER, Adjoint au maire,

Le Conseil,

- \*approuve les coupes prévues par l'ONF pour un montant net prévisionnel de 16.691,-€ HT,
- \*donne son accord pour l'exécution du programme de travaux patrimoniaux chiffré à 13.370,-€ HT,
- \*demande au chef de triage, après exploitation des parcelles concernées, de maîtriser le différentiel entre les dépenses et les recettes tout au long de l'exercice. (Unanimité).

.....

### 3)PLU-I/PADD

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été transmis à chaque conseiller avant la réunion.

Ce document détaillé définit les orientations du futur document d'urbanisme qui s'articulent autour de quatre grands chapitres :

- \*préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr
- \*une ambition ajustée au territoire et à ses habitants
- \*un territoire attentif à ses ressources
- \*un projet de territoire connecté et ouvert au monde.

Après avoir entendu toutes les explications supplémentaires de M.le Maire, l'assemblée déclare avoir procédé à l'organisation d'un débat et que ce dernier est formalisé par la présente délibération.

### 4)DEPLOIEMENT DU RESEAU FIBRE OPTIQUE

M.le Maire explique que, dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique sur la commune à l'horizon 2018-2019, l'implantation d'un nœud de raccordement optique (point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs permettant à un opérateur d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés) est nécessaire, après avoir pris connaissance de ces renseignements, le conseil,

- \*approuve l'installation de cet équipement à l'extrémité sud de la parcelle communale cadastrée Section 28 n°312 au lieu-dit « Stotzenberg »,
- \*autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du terrain nécessaire.  
( 1 voix contre : M.Didier SCHAEFFER).

### 5)ACQUISITION FONCIERE

Les élus sont informés que les époux Auguste WURTZ de Stotzheim envisagent de vendre à la commune une parcelle au lieu-dit « Hagenau » (Section 36 N°89) d'une contenance totale de 8a50ca.

Ce terrain se trouvant à proximité de la forêt communale, le Conseil, à l'unanimité,

- \*trouve cette acquisition opportune en tant que réserve foncière ou taillis cynégétique,
- \*autorise le maire à signer l'acte notarié sur la base de 45€/l'are et de
- \*prendre en charge l'ensemble des frais.

### 6)AFFAIRES COMPTABLES

A compter du 01 janvier 2017, la mention « l'indice brut 1015 » figurant dans la délibération du 03 avril 2014 concernant la fixation des indemnités du maire et des adjoints est remplacée par « l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur ».

(Unanimité)

### 7)INFORMATIONS

En fin de séance,  
M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

- \*donne brièvement des informations concernant les dossiers suivants : Eco-quartier, abribus, courts de tennis et aménagement de la rue des Alliés.

.....

M.Didier SCHAEFFER, conseiller municipal,

\*précise le déroulement des travaux de mise aux normes « accessibilité » de la mairie.  
L'ouverture du chantier est prévue le 10 avril prochain.

M.Karen GEIGER, conseillère municipale,

\*suite à son déménagement, remet sa lettre de démission du conseil municipal et invite les élus au verre de l'amitié. M.le Maire la remercie chaleureusement pour son engagement manifesté lors de son mandat et notamment lors de l'organisation des séances de cinéma en plein air.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.

